



GESTION DU PERSONNEL et ressources humaines



Auteur : C. Terrier ; <mailto:webmaster@cterrier.com> ; <http://www.cterrier.com>

Utilisation : Reproduction libre pour des formateurs dans un cadre pédagogique et non commercial

2.3 - Planification des congés payés

L'annualisation des heures de travail, l'apparition des jours de RTT et la réduction des fermetures d'été rendent obligatoire de programmer les congés sur l'année et notamment sur la période d'été.

Exercice programmé : Planifier les congés d'été des salariés de la société DRAMON SA

Mode de répartition :

1. Il doit toujours y avoir au minimum 4 salariés dans l'entreprise.
 2. Un accord interne prévoit que l'employeur après avoir collecté les désirs des salariés doit proposer en CE un calendrier prévisionnel. (l'entreprise peut déplacer les congés sur juillet ou août en fonction des contraintes de service). La priorité est donné en fonction de l'ancienneté.
- **Albert** : ancienneté 25 ans => 30 jours de CP + 5 jours de RTT ;
Demande : 4 semaines en août, 1 semaine fin décembre. RTT Hors vacances.
 - **Paul** : ancienneté 24 ans => 30 jours de CP + 5 jours de RTT
Demande : 3 semaines fin août, 1 semaine fin septembre ; 1 semaine fin décembre. RTT Hors vacances.
 - **Yan** : ancienneté 20 ans => 30 jours de CP + 5 jours de RTT
Demande 4 semaines en août. 1 semaine fin décembre. RTT Hors vacances.
 - **Yvan** : ancienneté 20 ans => 30 jours de CP + 5 jours de RTT
Demande : 4 semaines en juillet, 1 semaine fin décembre. RTT Hors vacances.
 - **Pierre** : ancienneté 5 ans => 30 jours de CP + 3 jours de RTT
Demande 4 semaines en août. 1 semaine fin décembre. RTT Hors vacances.
 - **Luc** : ancienneté -1 an => 20 jours de CP + 3 jours de RTT
Demande les 1 semaines fin juillet + 2 semaines début août + 1 semaine fin décembre. RTT Hors vacances.
 - **Bob** : ancienneté -1 an => 15 jours de CP + 3 jours de RTT
Demande les 2 semaines d'août + 1 semaine fin décembre. RTT Hors vacances.
 - **Roger** : ancienneté -1 an => 12 jours de CP + 1 jours de RTT
Demande les 7 jours en juillet ou août. 1 semaine fin décembre. RTT Hors vacances.

